

*Le Chef du Département politique, G. Motta,  
au Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger*

Copie

L

Berne, 14 août 1936

Nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre du 10 août<sup>1</sup> par laquelle vous avez bien voulu attirer notre attention sur un entrefilet du «Messaggero» signalant les collectes qui se font actuellement en Suisse en vue de venir en aide aux forces gouvernementales espagnoles et sur l'effet déplorable qui pourrait en résulter en Italie. Nous vous en remercions vivement.

Il est malheureusement exact qu'en Suisse, comme d'ailleurs dans les autres pays de constitution libérale, les partis d'extrême-gauche ont pris position sans aucune retenue en faveur des forces gouvernementales espagnoles, dont ils identifient la cause à la leur. La presse socialiste et communiste de notre pays publie dans ce sens des articles d'une grande violence. Des meetings de sympathie s'organisent; des collectes se font sous l'égide d'un comité officieux qui paraît siéger à Paris et les esprits sont échauffés au point que la police a signalé la volonté de départ d'un certain nombre de jeunes gens décidés, paraît-il, à s'enrôler dans les milices antifascistes qui luttent contre les insurgés d'Espagne.

[...]<sup>2</sup>

Pour le moment, des mesures plus accentuées, qui soulèveraient de graves problèmes constitutionnels, ne paraissent pas impérieusement exigées par la situation.

Vous aurez appris également par la presse que le Conseil fédéral a pris ce matin un arrêté entrant immédiatement en vigueur et interdisant l'exportation, la réexportation et le transit à destination de l'Espagne de toutes catégories d'armes, munitions et matériel de guerre. Le Conseil fédéral a décidé, en revanche, de faire savoir au Gouvernement français qu'il n'avait pas l'intention de participer à la déclaration commune de non-ingérence en Espagne que la France cherche à obtenir des autres Gouvernements européens. Vous comprendrez sans peine les raisons tirées de la neutralité permanente de la Confédération qui ont dicté cette décision ...

Nous ne saurions vous dissimuler ... que la tendance qui se manifeste en Italie de substituer à la notion traditionnelle de neutralité telle qu'elle résulte de la convention de La Haye de 1907 la notion d'une «neutralité totalitaire» qui ne

1. *Le Ministre écrivait notamment:* ... Il est certain que le développement chez nous de manifestations tangibles de sympathie pour une des parties en lutte en Espagne serait observé ici avec un extrême déplaisir et risquerait de nous valoir d'acribes critiques. Des initiatives intempestives de cette sorte sont de nature à nuire sérieusement à nos relations extérieures à un moment où il importe tellement de ne pas laisser jeter de l'huile sur le feu (*lettre au Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique*, E 2001 (D) 1/143.)

2. *Les mesures prises par le Conseil fédéral.* Cf. n° 279.

18 AOÛT 1936

815

dépendrait pas seulement de l'attitude du Gouvernement, mais aussi du comportement des individus ou tout au moins des partis et associations, nous paraît difficilement défendable et fort dangereuse pour notre pays, car il est parfaitement clair que nous ne pourrions, sans renoncer à nos institutions, imposer une attitude unanime aux diverses tendances de notre opinion publique.

Il s'agit là d'un problème fort délicat, qui n'est pas sans nous préoccuper beaucoup et dont nous nous proposons de vous entretenir lors de votre prochain passage à Berne. Pour le moment, nous avons lieu de penser que les décisions que le Conseil fédéral a prises seront enregistrées avec satisfaction en Italie et pareront momentanément aux critiques que les manifestations de notre extrême-gauche vous ont fait redouter.